CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Au 16 février 2023 - Annule et remplace toutes les éditions précédentes

Article 1 : APPLICATIONS DES CONDITIONS

Le vendeur est défini ci-dessous comme étant l'entreprise individuelle Christian Alter, dont le siège social est situé au 9A rue Gillet 68040 INGERSHEIM n°SIRET 49194209000011. L'acheteur est défini ci-dessous comme étant toute personne physique ou morale, société, entreprise, association, particulier, collectivité utilisant les boutiques en ligne de l'EI Christian Alter, ou effectuant ses achats en magasin, signataire et acceptant les présentes conditions générales de vente. Les conditions générales de vente s'appliquent de façon exclusive à toutes les ventes conclues par l'EI Christian Alter tant pour son propre compte que pour celui de ses commettants. Toutes autres conditions n'engagent le vendeur qu'après confirmation écrite de sa part. Les renseignements donnés sur les boutiques en ligne et en magasin pour les catalogues, photographies, liste de prix, notes, etc. ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent, à ce titre, être modifiés par le vendeur sans préavis. Le seul fait de passer commande ou d'accepter une offre du vendeur comporte l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par l'EI Christian Alter, les modifications étant alors applicables à toutes commandes postérieures. L'EI Christian Alter peut être amenée à modifier ponctuellement certaines dispositions de ses conditions générales de vente, aussi nous conseillons impérativement à l'acheteur que celles-ci soient relues avant chaque validation de commande. L'acheteur reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des présentes CGV, ne nécessite pas la signature manuscrite ou électronique de ce document, dans la mesure où l'acheteur souhaite commander les produits présents dans le cadre des boutiques en ligne ou des points de vente physiques. L'acheteur est réputé accepter sans réserve l'intégralité des dispositions prévues dans ces présentes conditions générales de vente.

Article 2 : COMMANDES

Les offres sont valables dans la limite des stocks disponibles. En cas de devis, l'offre restera valable selon la durée stipulée sur celle-ci. Le français est la seule langue proposée pour la conclusion de la commande. Nous apportons le plus grand soin à la mise en ligne d'informations et de caractéristiques essentielles sur les produits grâce notamment aux descriptifs techniques émanant de nos différents fournisseurs partenaires et des photographies illustrant les produits. Cependant les informations et photographies contenues sur les sites ne sont pas contractuelles et peuvent contenir des erreurs.

2.1 : DESCRIPTION DES PRODUITS

Les caractéristiques essentielles des produits sont indiquées dans la fiche produit, contenant en général une photographie du produit et indiquant ses particularités. Les photographies illustrant, à l'appui du texte, les produits, n'entrent pas dans le champ contractuel. Si des erreurs s'y sont introduites, en aucun cas la responsabilité du vendeur ne pourra être engagée. Nos fournisseurs peuvent changer sans préavis la composition technique des produits l'EI Christian Alter est à tout moment en droit de réactualiser, d'améliorer ses fiches techniques ou de retirer de la vente ses produits et/ou produits périphériques.

2.2 : DISPONIBILITÉS DES PRODUITS

Nos offres sont valables sous réserve de disponibilités chez nos fournisseurs. En cas d'indisponibilité partielle des produits, le vendeur pourra être amené à scinder la commande. En cas d'indisponibilité d'un produit commandé, notamment du fait de nos fournisseurs, l'acheteur en sera informé au plus tôt. Pour les commandes faites sur les boutiques en ligne, l'acheteur aura la possibilité d'annuler sa commande. Il pourra alors demander le remboursement des sommes versées dans les 30 jours au plus tard de leur versement, par chèque, soit d'attendre la disponibilité et la livraison des produits.

2.3 : ÉTAPES POUR CONCLURE LA COMMANDE

Votre commande ne sera définitivement enregistrée qu'après renseignement des différentes informations et validation finale par le vendeur. Pour les boutiques en ligne, lorsque vous enregistrez la commande en sélectionnant un mode de règlement, la vente est réputée conclue. La validation de l'acheteur au titre de la commande constitue une signature électronique qui a valeur, entre les parties, d'une signature manuscrite. La loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique, article 1316-1 du code civil, relatif à la signature électronique. Le vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un acheteur avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure. La commande de l'acheteur devra être confirmée par le vendeur par l'envoi d'un e-mail. La vente ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi de cet e-mail de confirmation et en l'encaissement de l'intégralité du prix. Le vendeur recommande à l'acheteur de conserver ces informations sur un document papier ou électronique.

2.4 : ANNULATION DE LA COMMANDE

Le vendeur se réserve le droit de facturer des frais de traitement de commande (pour couvrir les éventuels frais administratifs et logistiques).
La commande passée sur nos boutiques en ligne est automatiquement annulée à défaut de réception du règlement dans un délai de 15 jours francs. Dans le cadre d'une annulation de commande faite dans un point de vente physique, les acomptes déjà versés restent acquis par l'EI Christian Alter.

Article 3 : PRIX

Les prix figurant sur nos boutiques et documents commerciaux sont indiqués en euro (€), hors frais de livraisons et frais techniques éventuels qui seront indiqués avant la validation de la commande. Les prix figurant sur votre commande après sa validation et son enregistrement sont fermes et définitifs. Si les prix baissent après votre commande, le vendeur ne pourra en aucun cas vous dédommager de la différence. Si les prix augmentent, le vendeur s'engage à livrer le client au prix fixé le jour de la commande. Les prix sont exprimés TTC sauf indication contraire (hors frais de livraisons). Le paiement de la totalité du prix doit être réalisé lors de la commande. L'encaissement de la totalité du montant de la commande sera effectué au moment de la validation de la commande ou en cas de paiement par chèque ou par virement, lors de sa réception.

Article 4 : LIVRAISON

Les produits sont livrés à l'adresse indiquée par l'acheteur à la commande (Uniquement en France métropolitaine). Il doit vérifier l'exactitude et la conformité des renseignements qu'il a fournis. Les délais de livraisons sont indiqués en jours ouvrés à titre indicatif et sont à considérer une fois la commande validée. Un retard de livraison ne peut en aucun cas donner droit à quelque indemnité ou pénalité que ce soit. Nous vous invitons à nous signaler tout retard de livraison supérieur à sept jours afin de nous permettre de démarrer une enquête auprès du transporteur. Les délais d'enquête peuvent varier de une à trois semaines, selon le transporteur. Si pendant le délai de l'enquête, le colis est retrouvé, il sera acheminé immédiatement à votre lieu de livraison. Durant cette période d'enquête, aucun remboursement, avoir ni renvoi de marchandises de remplacement ne pourra être effectué. De convention expresse, un cas de force majeure empêchant la livraison ne pourra être imputable à l'EI Christian Alter. Sont considérés comme cas de force majeure ou événements exceptionnels par la loi les LOCK-OUT, grève, arrêt de travail total ou partiel chez l'EI Christian Alter ou chez ses fournisseurs ou prestataires de service, épidémie, guerre, réquisition, incendie, inondation, interruption ou retard dans les transports, mesures légales ou administratives empêchant, restreignant, retardant ou interdisant la fabrication ou l'importation de la marchandise, etc. le vendeur est dégagé de toutes responsabilités à la livraison. Le vendeur tiendra informé l'acheteur, en temps opportun, des cas et des événements ci-dessus énumérés. Dans tous les cas, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers le vendeur quelle qu'en soit la cause.

Article 5 : TRANSPORT

Sauf convention expresse et contraire, le vendeur choisit librement le transporteur. Le vendeur supporte les risques liés au transport jusqu'à la livraison, c'est-à-dire jusqu'à la remise physique de la marchandise au destinataire indiqué au moment de la commande ou à son représentant qui l'accepte, à condition que l'acheteur vérifie les marchandises lors de la réception en présence du transporteur et signifie, si besoin était, par écrit sur le bon de transport ou lettre de voiture, les réserves observées selon la procédure ci-dessous. Par exception, les risques et périls du transport, notamment perte, détérioration ou vol, sont à la charge de l'acheteur si celui-ci est un professionnel. Vous devez refuser la livraison si le colis ou la marchandise est abimée, manquant ou si le colis a été ouvert ou re-conditionné. En cas de perte ou d'avarie, vous devez émettre des réserves écrites précises et détaillées sur le bon de transport ou lettre de voiture du transporteur en sa présence ou de son employé (Les réserves du style « sous réserve de contrôle au déballage » n'ont aucune valeur). Vous devez ensuite adresser au transporteur une lettre recommandée avec accusé de réception reprenant les réserves dans les deux jours francs suivant la livraison. Afin de vous aider dans ces démarches, nous vous invitons à nous contacter. La marchandise acceptée sans réserves par l'acheteur au moment de la livraison et/ou à défaut de courrier adressé au transporteur dans les deux jours francs, est réputée arriver en bon état et dans son intégralité. Aucune réclamation ne pourra être prise en charge par le vendeur et sa responsabilité ne saurait être engagée. Pour toute question ou difficulté que vous pourriez rencontrer, nous vous invitons à nous contacter.

Article 6 : RÉCLAMATIONS, GARANTIES, RETOURS

Pour toute réclamation, nous vous invitons à nous contacter. Toutes réclamations relatives à un défaut de marchandises livrées, à une inexactitude dans les quantités ou à leur références erronées par rapport à l'offre acceptée ou à la confirmation de la commande par le vendeur, doivent être formulées au vendeur par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de 48 heures à compter de la réception de la marchandise, sans négliger si nécessaire et conformément à l'article 5 des présentes conditions générales de vente, les recours contre le transporteur à défaut de quoi le droit de réclamation de l'acheteur cessera d'être acquis. Tout retour de marchandise nécessite l'accord préalable du vendeur, lequel peut être obtenu en contactant l'équipe commerciale. A défaut d'accord de retour, la marchandise vous sera retournée, à vos frais, risques et périls, tous frais de transport, de stockage, de manutention étant à votre charge. L'acheteur dispose après l'obtention de l'accord de retour d'un délai de cinq jours francs pour effectuer le retour des marchandises défectueuses chez le vendeur. Les marchandises doivent être retournées impérativement avec une copie de la facture. Tout produit défectueux doit être retourné dans son emballage d'origine, comporter l'ensemble du produit et de ses accessoires accompagnés de tous les documents, bon de garantie (non rempli), notices, etc. Tout produit incomplet, abimé, endommagé et/ou l'emballage d'origine aura été détérioré, ne sera ni repris, ni échangé ni remboursé. Conformément à l'article 4 du Décret n°78-464 du 24 mars 1978 en application de l'article 35 de la loi 78-23 du 10 janvier 1978 relative à la lutte contre les clauses abusives sur la protection et l'information des consommateurs de produits et de services les dispositions des présentes ne peuvent priver l'acheteur de la garantie légale qui oblige le vendeur à le garantir contre les conséquences des vices cachés de la chose vendue. L'acheteur est expressément informé que le vendeur n'est pas le producteur des produits qu'il commercialise, au sens de la Loi L98-389 du 19 mai 1998 et relative à la responsabilité du fait des produits défectueux. En conséquence, en cas de dommages causés à une personne ou à un bien par un défaut du produit, seule la responsabilité du fabricant de celui-ci pourra être recherchée par l'acheteur. Le fait d'une réclamation ne délie nullement l'acheteur de ses obligations de paiement de la facture dans les délais convenus. Le remboursement ou les avoirs éventuels s'établissent à réception des marchandises dont le litige a été dument constaté et accepté par le vendeur. Les frais engagés pour le retour des marchandises pour quelques raisons que ce soient sont à la charge exclusive de l'acheteur. Aucun retour en port dû ne sera accepté. Les produits confectionnés selon les spécifications de l'acheteur ou personnalisés, marquage, dessin, broderie ou toute marchandise entrant dans le cadre de l'article L121- 20-2 modifié par l'ordonnance n°2005-648 du 6 juin 2005 - art. 1 JORF 7 juin 2005 en vigueur le 1er décembre 2005 du Code de la consommation, ne seront ni repris, ni échangés ni remboursés. Aucune réclamation ne peut donner droit à quelque indemnité ou pénalité que ce soit. Sauf indication contraire, tous les articles neufs disposent d'une garantie de 2 ans et tous les articles stock 2 disposent d'une garantie de 1 an. La garantie inclut les pièces et la main d'oeuvre. La garantie ne couvre pas les pièces d'usure, les lampes, les consommables, les pannes liées à un mauvais entretien ou au non respect des règles d'utilisation ou de mise en service, ainsi que tout accident, quelqu'en soit la cause. La garantie s'exerce dans les ateliers du vendeur. Les frais de port aller/retour de la marchandise sont à la charge de l'acheteur. L'indisponibilité du produit pour réparation, ou des frais liés à l'intervention ne peuvent en aucun cas donner lieu à une indemnisation ou au prêt d'un appareil équivalent. Pour les produits n'étant pas sous garantie, toute réalisation d'un devis de réparation, n'étant pas suivi de la réparation, sera facturé 50 euros hors taxes par appareil devisé (soit 60 euros TTC)

Article 7 : FACULTÉ DE RÉTRACTATION, RÉSERVÉE AUX PARTICULIERS

Dans les conditions prévues par les articles L121-20 et suivants, modifiés par la Loi n°2014-344 du 17 mars 2014 - JORF 65 18 mars 2014 du Code de la consommation et dans le cadre de la vente à distance, l'acheteur dispose d'un délai de rétractation de quatorze jours francs lors du passage d'une commande sur une boutique en ligne éditée par l'EI Christian Alter. Le délai mentionné court à compter de la réception pour les biens ou de l'acceptation de l'offre pour les prestations de services. Lorsque le délai de quatorze jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. L'acheteur doit retourner les marchandises dans leur état et emballage d'origine. Tout retour de marchandise nécessite une autorisation qui peut s'obtenir en contactant l'équipe commerciale du vendeur. Le retour des marchandises s'effectue aux frais, aux risques et périls de l'acheteur. Cependant, il est à noter, que le droit de rétractation ne pourra en aucun cas s'exercer pour les produits définis dans le cadre de l'application de l'article Article L121-20-2 modifié par l'ordonnance n°2005-648 du 6 juin 2005 - art. 1 JORF 7 juin 2005 en vigueur le 1er décembre 2005 du Code de la consommation. Ce droit de rétractation s'exerce sans pénalité, à l'exception des frais de retour, comme indiqué ci-dessus. Dans l'hypothèse de l'exercice du droit de rétractation, l'acheteur a le choix de demander soit le remboursement des sommes versées, soit l'échange des produits. Dans le cas d'un échange, la réexpédition se fera aux frais de l'acheteur. En cas d'exercice du droit de rétractation le vendeur fera tous les efforts nécessaires pour rembourser l'acheteur dans un délai de 14 jours par un moyen de paiement convenu entre le vendeur et l'acheteur. Aucun droit de rétractation ne peut donner droit à quelque indemnité ou pénalité que ce soit. La faculté de rétractation est exclusivement réservée aux particuliers, lors d'achats de matériel neuf fait à distance, elle ne saurait s'appliquer en aucun cas à un professionnel ou à un titulaire d'un Numéro de SIREN, conformément à la loi en vigueur.

Article 8 : RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

En application de la Loi n° 80-335 du 12 mai 1980 relative aux effets des clauses de réserve de propriété dans les contrats de vente, les marchandises qui seront livrées et facturées à l'acheteur resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix. Le défaut de paiement pourra entraîner la revendication des marchandises par l'EI Christian Alter, la restitution étant immédiate et les marchandises livrées aux frais, risques et périls de l'acheteur.
Durant la période s'écoulant de la livraison au transfert de propriété, les risques de perte, de vol ou de destruction, ainsi que les dommages que pourrait occasionner l'acheteur restent à sa charge. L'acheteur s'engage, pour le cas d'une procédure de redressement judiciaire affectant son entreprise, à participer activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks et dont le vendeur revendique la propriété. A défaut, le vendeur aura la faculté de faire constater l'inventaire par huissier de justice aux frais de l'acheteur. Le vendeur pourra interdire à l'acheteur de procéder à la revente, la transformation ou l'incorporation des marchandises en cas de retards de paiement. Si la marchandise est vendue entre temps, il appartient à l'acheteur de nous céder la créance et si des règlements sur ces créances sont effectuées, ils doivent nous être transmis dès réception. Pour garantir les paiements non encore effectués et notamment le solde du compte de l'acheteur dans les écritures du vendeur, il est expressément stipulé que le droit relatif aux marchandises livrées mais impayées se reporteront sur les marchandises identiques en provenance du vendeur en stock chez l'acheteur, sans qu'il soit besoin d'imputer les paiements sur une vente ou une livraison déterminée.

Article 9 : CLAUSE RÉSOLUTOIRE

En cas de non-respect de l'une des obligations de l'acheteur par celui-ci, la vente pourra être résiliée de plein droit et les marchandises restituées au vendeur si bon lui semble, sans préjudice de tous dommages et intérêts que le vendeur pourrait faire valoir à l'égard de l'acheteur, sous un délai de 48 heures après la mise en demeure restée sans effet. Dans ce cas, le vendeur est autorisé à réclamer à l'acheteur une indemnité forfaitaire de 10% du montant de la vente.

Article 10 : PAIEMENT

Sauf indication contraire, tout règlement versé au vendeur ne saurait être considéré comme des arrhes ou un acompte.

10.1 : MODES DE PAIEMENT

Les paiements doivent être effectués de telle manière que le vendeur puisse disposer des sommes le jour de l'échéance figurant sur la facture. Le paiement s'effectue, à la commande : -Par carte bancaire ou compte Paypal (toutes les données bancaires sont traitées par Paypal, à aucun moment ces données se retrouvent sur nos serveurs.) - Par virement bancaire - Par Chèque (émis par une banque domiciliée en France métropolitaine). Le chèque doit être envoyé à l'ordre de EI Christian Alter, à l'adresse suivante : 9A rue Gillet 68040 INGERSHEIM. Il devra être accompagné de la facture reçue par e-mail ou par le numéro de facture écrit au dos du chèque. Le chèque doit être au nom de la personne qui a passé la commande. A défaut, il doit mentionner au dos du chèque le numéro de la commande et le nom du client. Il sera encaissé dès sa réception. Le traitement de votre commande s'effectuera à compter de sa date de réception. Le vendeur se réserve le droit de vous demander un chèque de banque dans le cas où les sommes engagées seraient importantes.

10.2 : RETARD DE PAIEMENT

Tout règlement après la date de paiement fixée pourra donner lieu à la facturation de pénalités. Le montant de ces pénalités sera équivalent au taux de l'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne (BCE) à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points. Pour l'année 2010, le taux de l'intérêt légal étant fixé à 0,65% (*), le calcul est le suivant : 0,65% + 10 = 10,65%. Les pénalités sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Elles courent de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, le trente et unième jour suivant la date de réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation de service. Le taux de l'intérêt légal sera également utilisé avec une majoration de 5 points (soit 5,38% en 2011) pour les intérêts dus par une personne condamnée par une décision de justice et qui ne s'est pas exécutée dans un délai de deux mois. L'acheteur ne peut jamais, au motif d'une réclamation formulée par lui, retenir la totalité ou une partie des sommes dues par lui, ni opérer une compensation. Lorsque l'acheteur est en retard de paiement total ou partiel d'une échéance à son terme, le vendeur peut de ce seul fait et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, immédiatement suspendre les livraisons, sans que l'acheteur ne puisse réclamer des dommages et intérêts au vendeur. En cas de recours par la voie contentieuse, le vendeur est en droit de réclamer à l'acheteur le remboursement des frais de toute sorte liés à la poursuite. (*) Décret n° 2010-127 du 10 février 2010 fixant le taux de l'intérêt légal pour l'année 2010

10.3 : JUSTIFICATIFS

Pour des raisons de limitations de fraudes, le vendeur se réserve le droit pour accepter une commande de vous demander de justifier votre identité et lieu de domicile, et le moyen de paiement utilisé. Dans ce cas, le traitement de votre commande s'effectuera à compter de la réception de ces documents. Le vendeur se réserve le droit d'annuler votre commande à défaut de réception de ces justificatifs ou réception de justificatifs jugés non conformes.

Article 11 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les éléments des sites et documents commerciaux, qu'ils soient visuels ou sonores, les textes, mises en pages, illustrations, photographies, documents et autres éléments, y compris la technologie sous-jacente, sont protégés par le droit d'auteur, des marques et des brevets. Ils sont la propriété exclusive du vendeur ou de leurs représentants et propriétaires. Toute copie, adaptation, traduction, représentation ou modification de tout ou partie des sites et documents commerciaux est strictement interdite, sans l'accord préalable écrit du vendeur. Lors de la réalisation de projets vidéo ou captations, l'ensemble des rushs restent la propriété du vendeur, et ils ne pourront être transmis au client qu'en contrepartie d'une rémunération et d'une clause prévue au contrat.

Article 12 : DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE

Le vendeur informe le client que les équipements électriques et électroniques en fin de vie, obsolètes ou qui ne fonctionnent plus ne doivent pas être jetés à la poubelle ni dans les bacs de tri sélectif de sa commune, et ce en application d'une réglementation de 2005 applicable à l'ensemble des pays européens, et notamment en France depuis le 15 novembre 2006. Cette réglementation a pour objectif notamment de limiter le gaspillage des matières premières et de protéger l'environnement et la santé humaine en évitant la dispersion dans la nature de substances contenues dans certains appareils.
Ainsi, le vendeur s'engage à reprendre l'ancien appareil du client, acheté auprès du vendeur ou non, gratuitement : - Soit lors de la livraison d'un nouvel appareil par les livreurs salariés du vendeur au domicile du Client ; - Soit en magasin
Le vendeur pourra refuser de reprendre un produit s'il présente un risque pour la santé et la sécurité du personnel (Art R541-164 du code de l'environnement).
Si ces deux solutions ne conviennent pas, le client peut également :
- Déposer son ancien appareil dans une déchèterie ou un point de collecte de proximité mis en place par les collectivités locales ; - Le donner à une association à vocation sociale.

Article 13 : PRESTATIONS

Le vendeur s'engage à mener à bien, et conformément aux règles de l'art, la prestation commandée par le client. Toute prestation non prévue au contrat, ou toute modification à l'engagement initial, effectuée à la demande du client, fera l'objet d'un avenant au contrat. La réalisation de la prestation met fin au contrat liant le client et le vendeur. L'EI Christian Alter n'est pas tenu de conserver quelque élément que ce soit concernant le client et/ou la prestation réalisée. La propriété intellectuelle de la réalisation effectuée dans le cadre de la prestation commandée, reste acquise à L'EI Christian Alter, le client en ayant acquis seulement le droit d'usage. Le vendeur peut cependant, dans certains cas, transférer au client tout ou partie de ses droits sur l'œuvre précitée : droit de reproduction, de représentation, de commercialisation, de détention, d'adaptation, de traduction, et plus généralement, tous droits d'exploitation. Ce transfert fait l'objet d'un accord écrit entre les parties. Dans le cas particulier des noms de domaine achetés par l'Ei Christian Alter pour le compte de ses clients, le vendeur renonce expressément à se prévaloir de tout privilège de propriété lié à cet achat. Le transfert de propriété de nom de domaine est effectué sur simple demande auprès de tout tiers désigné par le client, sur simple demande de ce dernier. Le client autorise expressément le vendeur à avoir recours, sans formalité préalable, à des partenaires pour tout ou partie de l'exécution des prestations. Tout défaut de conception, retard de livraison, bug, problème suite à attaque, retard suite à d'autres prestataires (liste non exhaustive) ne pourra donner en aucun lieu à un remboursement de la prestation, ou le règlement de pénalités de retard. L'EI Christian Alter s'engage en revanche à mettre tout en œuvre pour résoudre ce problème au plus vite.

13.1 : HÉBERGEMENT

L'EI Christian Alter fait appel à une société spécialisée dans l'hébergement de sites Internet pour stocker le site du client. L'EI Christian Alter ne peut en aucun cas fournir d'autres garanties que celles fournies par la société d'hébergement. Par l'acceptation de ce contrat, le client accepte également le contrat de la société d'hébergement choisie conjointement avec l'EI Christian Alter. L'Ei Christian Alter se dégage de toute responsabilité en cas d'inaccessibilité ou de perte de contenu du site du client. Aucune compensation ne sera octroyée en cas de panne du serveur ou de perte de données. L'EI Christian Alter pourra, en cas de panne, rétablir le contenu statique et les logiciels de la partie dynamique du site à la demande expresse du client. La responsabilité de la gestion du serveur relève de la société d'hébergement. Le client déclare faire tout ce qui est en son pouvoir pour éviter d'introduire un virus ou autre système informatique néfaste sur le serveur loué. L'EI Christian Alter décline toute responsabilité en cas d'infection du serveur par le client. Néanmoins, le site sera conçu d'une manière telle qu'une utilisation normale de celui-ci (et du système de mise à jour dans le cas d'un site dynamique) ne puisse entraîner une infection du serveur. Aucune compensation ne pourra être fournie en ce qui concerne la réservation du nom de domaine. Le montant de cette réservation est non remboursable.

Article 14 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations qui sont demandées à l'acheteur sont nécessaires au traitement de sa commande et pourront être communiquées aux fournisseurs partenaires contractuels du vendeur intervenant dans le cadre de l'exécution de cette commande. En application de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Version consolidée au 14 mai 2009, vous disposez des droits d'opposition (article 26), de droits d'accès (articles 34 à 38) et de droits de rectification (article 36) des données vous concernant. Ainsi, vous pouvez exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations vous concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite. Si vous souhaitez user de ce droit, il vous suffit de contacter l'équipe commerciale de l'EI Cristian Alter.

Article 15 : PROBLÈMES INFORMATIQUES

L'acheteur connaît les caractéristiques du réseau informatique internet et notamment la possibilité d'interruption de liaison, de pannes de serveurs, de problèmes électriques ou autres (la liste n'étant pas limitative) Le vendeur ne pourra être tenu responsable des conséquences de tels événements et sera libéré de toute obligation envers l'acheteur. Aucune réclamation ne peut donner droit à quelque indemnité ou pénalité que ce soit.

Article 16 : NON VALIDATION PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales de vente sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un décret, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Article 17 : LOI APPLICABLE

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. L'application de la convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises est expressément écartée. Les registres et fichiers informatisés du vendeur seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties, sauf à preuve du contraire. Tous différents relatifs à la formation, l'exécution et cessation des obligations contractuelles entre les parties ne pouvant donner lieu à un règlement à l'amiable seront soumis aux tribunaux français. Le fait pour le vendeur de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des clauses des présentes CGV, ne peut valoir dénonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Article 18 : CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Pour tous litiges et contestations, quelle qu'en soit la nature ou la cause, seuls seront compétents les tribunaux de Colmar, même en cas de référés, d'appels en garantie ou de pluralité de défenseurs. Les acceptations, traites, mandats, conditions de port n'apportent ni novations, ni dérogation à cette clause.

Article 19 : COMPLÉMENT DE CGV

En fonction de la prestation demandée par le client, l'EI Christian Alter se réserve le droit d'ajouter des conditions spécifiques dans le cadre de contrats, d'offres spécifiques, de promotions, d'achats en volume (liste non exhaustive).

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION ET PRESTATION

Au 16 février 2023 - Annule et remplace toutes les éditions précédentes

Article 1 : APPLICATION DES CONDITIONS

Le loueur ou prestataire est défini ci-dessous comme étant l'entreprise individuelle Christian Alter, dont le siège social est situé au 9A rue Gillet 68040 INGERSHEIM n° SIRET 49194209000011
Le locataire ou client est défini ci-dessous comme étant toute personne physique ou morale, société, entreprise, association, particulier, collectivité utilisant les services de location et/ou prestation de l'EI Christian Alter. Les conditions générales de location et prestation s'appliquent de façon exclusive à toutes les locations et prestations conclues par l'EI Christian Alter tant pour son propre compte que pour celui de ses commettants. Toutes autres conditions n'engagent le loueur qu'après confirmation écrite de sa part. Le seul fait de passer commande ou d'accepter une offre du loueur comporte l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de location et prestation. Les présentes conditions générales de location et prestation peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par l'EI Christian Alter, les modifications étant alors applicables à toutes commandes postérieures. L'EI Christian Alter peut être amenée à modifier ponctuellement certaines dispositions de ses conditions générales de location, aussi nous conseillons impérativement au locataire que celle-ci soient relues avant chaque validation de commande. Le locataire reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des présentes CGLP, ne nécessite pas la signature manuscrite ou électronique de ce document, dans la mesure où le locataire souhaite commander les prestations proposées par le loueur. Le locataire est réputé accepter sans réserve l'intégralité des dispositions prévues dans ces présentes conditions générales de location.

Article 2 : TARIFS

Les prix s'entendent toutes taxes comprises (TTC), hors transport et assurances, hors mise en place, montage et démontage, pour la durée d'utilisation prévue au devis, selon nos tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande (Le loueur se réserve le droit d'apporter des modifications de prix à tout moment). Toute utilisation supérieure à cette durée fera l'objet d'une facturation complémentaire. La date et l'horaire de restitution du matériel sont impératifs et tout retard sera facturé selon le tarif en vigueur.

Article 3 : COMMANDE-RÉSERVATION

Toute commande doit être passée par écrit et accompagnée d'un acompte, sauf conventions particulières contraires et sous réserve de la disponibilité du matériel au moment de la réception de la commande.
Votre réservation est effective après confirmation du devis signé avec un bon pour accord accompagné d'un acompte de 30%. L'acompte n'est pas remboursable en cas d'annulation.

Article 4 : ANNULATION TOTALE OU PARTIELLE

4.1 : Location de matériel uniquement : L'annulation totale ou partielle d'une commande fera l'objet d'une facturation équivalente à la somme de l'acompte versé, sans jamais être inférieure aux frais déjà engagés au moment de l'annulation.
Si l'annulation intervient moins de 72 heures avant la location ou la prestation, la partie annulée sera due par le client dans sa totalité.
4.2 : Location avec prestation : En cas d'annulation de la prestation alors que le montage est terminé et opérationnel, 100% de la commande est due par le client.
En cas d'annulation de la prestation alors que le montage (ou le déplacement vers le montage) a commencé, 90% de la commande est due par le client.
En cas d'annulation de la prestation dans un délai inférieur à 10 jours ouvrés précédents la date de l'événement, 70% de la commande sera due par le client.
En cas d'annulation de la prestation dans un délai inférieur à 30 jours ouvrés précédents la date de l'événement, 50% la commande sera due par le client.
En cas d'annulation de la Prestation dans un délai supérieur à 30 jours ouvrés précédents la date de l'événement, un minimum de 30% sera due, sans jamais être inférieur aux frais déjà engagés au moment de l'annulation.
4.3 : Concernant les contrats de prestation à dates récurrentes signés sur plusieurs dates/années
Les conditions spécifiques d'annulation de ces « contrats de prestation à dates récurrentes signées sur plusieurs dates/années » sont régies et spécifiées au cas par cas sur ces devis/contrats lors de la signature de ces présents devis/contrats.

Article 5 : COVID-19 : Clause particulière liée à la pandémie mondiale :

5.1 : En cas de report de l'événement : Si l'évènement venait à être annulé sur décision des autorités par décret et/ou en cas de confinement, l'acompte versé sera reporté sur une date ultérieure, tout en tenant compte de la disponibilité du matériel sur la nouvelle date. Aucun frais ne sera imputé. La nouvelle date d'événement devra nous parvenir dans un délai de 6 mois maximum. Auquel cas, le loueur jugera le contrat de location caduc et l'acompte de réservation sera perdu pour le client.
5.2 : En cas d'annulation totale de votre événement et sans report de dates, les acomptes versés ne sont pas remboursés.
5.3 : En cas de limitation du nombre de personnes : Sauf arrêté préfectoral limitant le nombre de personnes, en cas de réservation les quantités sont modifiables jusqu'à 15 jours avant la date de début d'évènement, à la baisse dans la limite de 15% et à la hausse dans la limite des stocks disponibles.

Article 6 : TRANSPORT

Le tarif sera appliqué pour la livraison et la reprise selon le barème en vigueur. Toute manutention non prévue au devis initial et tout temps d'attente feront l'objet d'une facturation complémentaire. Le tarif du transport comprend le déchargement et le chargement du véhicule au pied du camion.
Toute livraison ou reprise du matériel effectuée en étage fera l'objet d'une facturation complémentaire.
Tout dépôt ou reprise du matériel dispersé ou non rangé fera l'objet d'une facturation complémentaire au temps passé sur la base de 42.00€ HT/ l'heure par personne. Sauf indication contraire, la livraison et la reprise de matériel n'inclus pas l'installation et/ou mise en service, ni le démontage.
Dans le cas, d'une livraison sans installation, le matériel est déposé et doit être remis impérativement à l'heure convenu au pied du camion sous peine d'une facturation complémentaire.
En cas de reprise du matériel par le loueur, celui-ci peut reprendre possession du matériel loué dès la fin de la manifestation. Le locataire devra en conséquence prendre toutes les dispositions en ce sens et notamment retirer et enlever tout objet, documentation ou autre élément lui appartenant ou appartenant à ses visiteurs pour permettre l'enlèvement. Le loueur ne saurait en aucun cas être rendu responsable de la disparition, détérioration ou autre dommage de tout objet ou autre que le locataire n'aurait pas retiré dès la fin de la prestation.

Article 7 : CAUTION

Client particulier : pour toute commande, un dépôt de garantie est demandé par chèque. Le loueur prend la responsabilité de détruire le chèque de caution ou de le rendre au client (dans un délai maximum de 4 mois) après contrôle des matériels, après nettoyage et après encaissement des factures, sauf conventions particulières contraires. Le montant de cette caution est calculé en fonction des équipements loués.
Client professionnel : fonctionnement identique au client particulier
Client professionnel régulier : après acceptation par le loueur, un client professionnel régulier (traiteur, agence évènementielle…) réalisant un nombre important de locations auprès du loueur pourra obtenir des conditions de fonctionnement particulières sur les garanties à fournir à chaque location.

Article 8 : MISE A DISPOSITION ET RETOUR DES MATÉRIELS LOUÉS

Le client lors du retrait matériel ou de la livraison devra signer le contrat de location qui lui est remis lors de la réservation. Le client doit être présent lors de la livraison et de la restitution du matériel loué. Le client reconnaît recevoir le matériel en bon état, apte au fonctionnement et en règle avec les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur. Le client s'engage à restituer les matériels loués, triés par catégorie et conditionnés dans leurs protections, bacs et chariots d'origine. Un inventaire sera effectué à la mise à disposition et à la restitution des matériels loués. Le client est tenu d'y assister afin de signer cet inventaire. En l'absence de signature, aucune contestation ne sera admise et seul l'inventaire du loueur fera foi. Le matériel ne sera considéré comme restitué qu'après avoir fait l'objet d'un inventaire.

Article 9 : UTILISATION -RÉPARATION – NON RESTITUTION

Le client certifie être apte à utiliser les matériels loués, lui-même ou par l'intermédiaire de personnes habilitées dûment qualifiées. Aucune modification ou transformation ne pourra être apportée aux matériels loués. Pendant toute la durée de mise à disposition, le client est tenu d'assurer l'entretien des matériels loués et de les protéger contre toute dégradation : vandalisme, intempéries... Le client n'a droit à aucune indemnité en cas d'interruption de fonctionnement des matériels loués. Le matériel manquant ou cassé sera facturé au client au tarif de remplacement en vigueur.

Article 10 : FACTURATION

Une facture est établie et délivrée soit à l'enlèvement/livraison du matériel soit à la fin de l'exécution de la prestation, comprenant le retour et le contrôle du matériel. La facturation est effectuée à l'ordre du client et le bénéficiaire ne peut être modifié sans l'accord préalable du loueur.

Article 11 : PAIEMENT

Sauf convention contraire, les paiements seront effectués en euros et à la date de paiement indiqué sur la facture. Le solde est à devoir le jour de l'enlèvement ou livraison matériel. A défaut de paiement, aucun matériel ne sortira de l'entrepôt pour les enlèvements, et aucun déchargement ne se fera en cas de livraison. Tout paiement après la date de paiement fixée pourra donner lieu à la facturation de pénalités. Le montant de ces pénalités sera équivalent au taux de l'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne (BCE) à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points. Pour l'année 2010, le taux de l'intérêt légal étant fixé à 0,65% (*), le calcul est le suivant : 0,65% + 10 = 10,65%. Les pénalités sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Elles courent de plein droit dès le jour suivant la date de paiement portée sur la facture ou, à défaut, le trente et unième jour suivant la date de réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation de service. Le taux de l'intérêt légal sera également utilisé avec une majoration de 5 points (soit 5,38% en 2011) pour les intérêts dus par une personne condamnée par une décision de justice et qui ne s'est pas exécutée dans un délai de deux mois. Le locataire ne peut jamais, au motif d'une réclamation formulée par lui, retenir la totalité ou une partie des sommes dues par lui, ni opérer une compensation. Lorsque le locataire est en retard de paiement total ou partiel d'une échéance à son terme, le loueur peut de ce seul fait et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, immédiatement suspendre les livraisons, sans que le locataire ne puisse réclamer des dommages et intérêts au loueur. En cas de recours par la voie contentieuse, le loueur est en droit de réclamer au locataire le remboursement des frais de toute sorte liés à la poursuite. (*) Décret n° 2010-127 du 10 février 2010 fixant le taux de l'intérêt légal pour l'année 2010

Article 12 : RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le matériel loué reste l'entière propriété du loueur et le locataire s'interdit de le laisser saisir par l'un de ses créanciers.

Article 13 : FORCE MAJEURE

Le loueur ne pourra être tenu pour responsable des retards ou non-livraisons dus à la force majeure ou à toute raison indépendante de sa volonté, telle que, de façon non limitative, grève, intempérie, accident, interdiction officielle, virus, épidémie, pandémie.

Article 14 : RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

Le transfert des risques s'effectue dès la livraison. La responsabilité et la garde matérielle et juridique des matériels loués sont transférées lors de leur mise à disposition. Le client assume cette garde sous son entière et seule responsabilité. Il souscrira à ses frais un contrat d'assurance pour garantir sa responsabilité pendant le temps où il a la garde des installations et des matériels loués. Le client prend à sa charge la fourniture et les branchements électriques avec la terre aux normes en vigueur.
Le client, en tant qu'organisateur de la manifestation au cours de laquelle le loueur ou le prestataire intervient, doit notamment s'occuper de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires aux prestations commandées, faire en sorte que les lieux soient disponibles et accessibles sans difficulté d'aucune sorte, et obtenir de ses assurances les éventuelles extensions de garanties. Les objets cassés doivent être conservés par le client pour vérification du préjudice et seront facturés au client a leur valeur à neuf. En cas de non-paiement de cette facture sous 1 mois, le loueur se verra dans l'obligation d'encaisser l'intégralité de la caution déposée par le client. En cas de vol, le Locataire/Client à l'obligation :
– D'effectuer une déclaration au loueur dans les 48 heures par LR avec AR, il devra formuler toutes les réserves nécessaires et porter plainte auprès des autorités de police dans les 24 h suivant le sinistre. Il devra fournir dans les meilleurs délais les originaux de cette plainte au Loueur.
– De rembourser au loueur dans les 5 jours suivant le sinistre ledit matériel en valeur à neuf. En cas de non remboursement du matériel volé dans les 5 jours suivant le sinistre, la location de celui-ci continue toujours jusqu'au paiement intégral du matériel volé. Le non remboursement du matériel volé donne lieu automatiquement à un nouveau contrat de location. Celui-ci démarre à compter de la date de fin du précédent jusqu'au paiement intégral du matériel volé. Le tarif appliqué pour ce nouveau contrat sera aux mêmes conditions commerciales et le taux de remise sera identique au contrat précédent. Le dégressif sera applicable pour la durée du nouveau contrat de location.
En cas de préjudices majeures, le loueur invite le locataire à souscrire une assurance spécifique à ses frais ou de prendre contact avec son assurance responsabilité civile.

Article 15 : CONDITIONS SPÉCIFIQUES A CERTAINS ÉQUIPEMENTS

Equipements techniques : utilisant des consommables (machines à effets, machines à confettis…) auront une facturation des consommables réalisée séparément. Chaque consommable entamé sera facturé de manière complète.
Textiles (nappage, housses, serviettes…) : le contrôle de l'état du matériel rendu s'effectuera par le loueur après le lavage. En cas de tâches non récupérables, le matériel concerné sera considéré comme matériel défectueux. Le loueur n'est pas responsable de l'adaptabilité des housses de chaise. Il est du ressort du client de contacter préalablement le loueur pour s'assurer que les housses de chaise soient adaptables aux chaises dont le client dispose. Concernant les nœuds de chaise, il s'agit de nœuds de chaise à faire soi-même. Il est demandé à ce que les nœuds soient défaits après l'évènement. Tout le nappage est lavé et repassé par le loueur. Toutefois celui-ci ne peut être tenu pour responsable des marques de pliage nécessaires pour le transport du nappage. (Nous conseillons de dresser complètement une table avant de penser à ajuster le repassage, en effet ces marques ne sont quasiment plus visibles avec tous les éléments décorant votre table). Le loueur déconseille les bougies en raison de la cire de bougie qui est très difficile à récupérer et interdit les bougies étincelles qui provoquent des trous de brûlure sur le nappage.
Vaisselle : le lavage est inclus, toutefois il est obligatoire de remettre dans les caisses dédiées la vaisselle sale avant l'arrivée du livreur. Il est également demandé à ce que les récipients (assiettes, verres) soient complètement vides de tout aliment et liquide, sous peine de facturation supplémentaire.
Structures gonflables : Le locataire doit être dans l'obligation d'avoir une assurance de "responsabilité civile". Les structures gonflables possèdent la norme Européenne 14-960.
La structure ne peut être utilisée en cas de forte pluie ou grand vent supérieur à 30 Km/h.
Le loueur ne pourra être tenu responsable en cas d'accident dû à une mauvaise utilisation.
Les structures gonflables doivent être utilisées par les enfants sans chaussures et sous la surveillance du loueur et /ou des parents. L'option de surveillance par le loueur des structures gonflables consiste à surveiller la structure et le respect de son utilisation. Il ne s'agit pas d'une surveillance des enfants directement. La caution peut être encaissée pour : dégradation abusive de la structure, mauvaise utilisation de la structure, dégradation des souffleries, trou anormal sur la structure….
En cas d'installation de la structure sur un emplacement caillouteux, il devra être recouvert d'une bâche au sol (du client) avant de poser la structure. Le client est dans l'obligation de fournir le nombre de personnes suffisantes pour aider le livreur à installer la structure, ainsi que pour la ranger (dans le cas ou le client a choisi l'option de livraison/récupération). Si cette condition n'est pas respectée, le loueur se réserve le droit de ne pas installer la structure, tout en facturant la totalité de la prestation (ainsi qu'un supplément en cas de remballage et rangement de la structure sans aide). Le montant du surveillant est en fonction du nombre de personnes et du nombre d'heures de prestations. Le repas (minimum sandwich) et les boissons (minimum 1l d'eau et plus en cas de forte chaleur) sont à la charge du locataire. Dans le cas ou le repas ne serait pas fourni par le locataire, le surveillant pourra choisir librement son repas et boissons et la facture totale sera envoyée au client pour règlement. Le surveillant dispose d'un temps de pause d'une heure pour une journée de 8h de surveillance (donc 7h effective).

Article 16 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les éléments créés, qu'ils soient visuels ou sonores, les textes, mises en pages, illustrations, photographies, documents et autres éléments, y compris la technologie sous-jacente, sont protégés par le droit d'auteur, des marques et des brevets. Ils sont la propriété exclusive du loueur ou de leurs représentants et propriétaires. Toute copie, adaptation, traduction, représentation ou modification de tout ou partie de ces éléments est strictement interdite, sans l'accord préalable écrit du loueur. Lors de la réalisation de captations vidéo, l'entièreté des rushs restent la propriété du prestataire, et ils ne pourront être cédés au client qu'en contrepartie d'une rémunération spécifique à cette cession, à prévoir au contrat.

Article 17 : PRESTATIONS

Les prestations incluant des interventions de nos techniciens prévoient les règles suivantes :
Le prestataire se réserve le droit de travailler avec des sous-traitants, partenaires et intermittents pour la réalisation des prestations, sans avoir l'obligation d'en informer le client. Si les heures de prestations incluent des heures de repas, le client devra fournir, à sa charge, les repas à l'ensemble des techniciens présents sur la prestation. Dans le cas contraire, le repas sera choisi librement par les techniciens, et la facture totale sera envoyée au client pour règlement. Le prestataire organise les plannings des équipes afin d'assurer des temps de pause et des délais suffisants pour faire face aux imprévus sur les prestations. Le client doit s'adapter à certains impératifs de plannings annoncés par le prestataire. L'ensemble des frais liés au déplacements (péages, frais kilométriques, frais de stationnement…) pourront être facturés au client par le prestataire. En cas de nécessité, le prestataire se réserve le droit de facturer des frais d'hôtellerie et de restauration, liés aux déplacements. L'engagement de ces frais seront annoncés au client lors de la réalisation du devis pour la prestation.

Article 18 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations et données concernant le client sont nécessaires à la gestion de sa commande et aux relations commerciales avec le loueur. Ces informations peuvent être transmises aux sociétés qui contribuent à ces relations telles que celles chargées de l'exécution des commandes pour leur gestion, exécution traitement et paiement. Ces informations sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite. Si vous souhaitez user de ce droit, il vous suffit de contacter l'équipe commerciale de l'EI Cristian Alter.

Article 19 : JURIDICTION

Pour tous litiges et contestations, quelle qu'en soit la nature ou la cause, seuls seront compétents les tribunaux de Colmar, même en cas de référés, d'appels en garantie ou de pluralité de défenseurs. Les acceptations, traites, mandats, conditions de port n'apportent ni novations, ni dérogations à cette clause.

Article 20 : COMPLÉMENT DE CGLP

En fonction de la prestation demandée par le client, l'EI Christian Alter se réserve le droit d'ajouter des conditions spécifiques dans le cadre de contrats, d'offres spécifiques, de promotions, d'achats en volume (liste non exhaustive).

Entreprise Individuelle (EI) Christian Alter
Musique Alter, Alsa-Event, Agence Milkshake, Cadeau-pour-musicien.com, Youkou-lele.fr sont des services de l'entreprise individuelle Christian Alter.
www.musique-alter.fr, www.youkou-lele.fr et www.cadeau-pour-musicien.com sont des boutiques en ligne éditées par l'Entreprise Individuelle Christian Alter.
Siège social : 9A rue Gillet 68040 INGERSHEIM
SIRET : 491 942 090 00011 - NAF-APE : 4759B - Num TVA : FR91491942090

Signature, date et paraphe pour validation des CGLP :